

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
137 93

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres sociaux : 5ème répartition des crédits de fonctionnement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux définie par la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette cinquième répartition en fonctionnement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 2 structures localisées à Marseille et Miramas ;
- 3 projets spécifiques présentés par 2 structures situées à Marseille et Port-de-Bouc.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à 5 centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 31 154 € répartis comme suit :

- 25 654 € au titre de l'animation,
- 5 500 € pour les projets spécifiques.

En outre, il est proposé à la Commission permanente d'annuler la subvention de 2 000 € octroyée par la délibération n°40 du 24/07/2020 à la MPT Bompard, équipement social non couvert par la convention cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL